



# RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

---

## INTRODUCTION

Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire.

Le 25 septembre 2020, il annonçait l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur leurs finances. Cette aide permettrait d'éviter des hausses de taxes municipales pour les citoyens et les entreprises, et protégerait les services qui leur sont offerts. À cette fin, les municipalités recevraient un montant qu'elles pourraient utiliser à leur convenance autant en 2020 qu'en 2021.

Le 5 octobre 2020, une lettre a été transmise aux municipalités pour les informer du montant de l'aide financière qui leur avait été octroyée pour qu'elles puissent en tenir compte dans leurs processus budgétaires en cours.

La Municipalité de Audet a reçu une aide financière de 37 681 \$.

Les municipalités peuvent utiliser cette aide pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie.

Dans le respect de l'autonomie municipale, les municipalités ont la responsabilité d'informer leurs citoyens de l'utilisation de l'aide reçue pour les exercices financiers 2020 et 2021. Pour la Municipalité de Audet, le but de ce rapport est ainsi de répondre à cette exigence, mais également de fournir des renseignements sur les coûts et les dépenses liés à la pandémie qu'elle a dû assumer.

## DÉPENSES RELATIVES À LA PANDÉMIE DE COVID-19 EN 2020

Tout au long de l'année 2020, la Municipalité de Audet s'est adaptée aux différentes mesures et consignes sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec, selon l'évolution de la pandémie de la COVID-19, afin de contribuer au ralentissement de la propagation du virus et protéger ses employés ainsi que la population qu'elle a à desservir tout en tentant de maintenir au maximum les services aux citoyens.

L'adaptation des bâtiments municipaux, des équipements, des lieux de travail et de certaines procédures, l'achat de matériel et de produits de désinfection et d'équipements de protection individuels ainsi que l'annulation des intérêts et pénalités sur les retards de paiement des taxes municipales ont occasionné des pertes de revenus et des dépenses considérables au cours des exercices financiers des années 2020 et 2021. Les dépenses engendrées par la pandémie en 2020 ont totalisé 18 132,04 \$ (voir tableau 1 ci-dessous).

**Tableau 1 — Dépenses liées à la COVID-19 en 2020**

<b>Dépenses d'activité de fonctionnement</b>	
Salaires et avantages sociaux (service aqueduc)	3 000,00 \$
Frais de poste, communication, avis publics	199,17 \$
Acquisition de matériel informatique (conseil virtuel & télétravail)	6 387,46 \$
Équipement de protection	1 222,18 \$
Biens non durables (produit sanitaire de protection)	1 323,23 \$
Contributions financières (Fabrique)	500,00 \$
<b>Perte de revenus</b>	
Compensation du gel des intérêts pour les taxes municipales 2020 (estimé)	4 000,00 \$
Location de salles (estimé)	1 500,00 \$
<b>TOTALES DÉPENSES</b>	<b>18 132,04 \$</b>

### AFFECTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À LA COVID

Un montant de 25 000,00 \$ de l'aide financière a été reporté dans le budget 2021. Il sert à couvrir en totalité les dépenses nécessaires liées à la COVID-19 pour l'année 2021 (voir tableau 2 ci-dessous).

### DÉPENSES RELATIVES À LA PANDÉMIE DE COVID-19 EN 2021

**Tableau 2 — Dépenses liées à la COVID-19 en 2021**

<b>Dépenses d'activité de fonctionnement</b>	
Salaires et avantages sociaux supplémentaires pour la tenue de l'élection municipale	2 487,50 \$
License et équipement pour les séances de conseil virtuelles	140,34 \$
Acquisition de matériel informatique (conseil virtuel & télétravail)	14 241,18 \$
Projet de numérisation des documents municipaux	6 000,00 \$
Biens non durables (produits sanitaires de protection, fournitures de bureau)	1 587,08 \$
<b>Perte de revenus</b>	
Location de salles (estimé)	1 500,00 \$
<b>TOTALES DÉPENSES 2021</b>	<b>25 956,10 \$</b>

### DÉPENSES TOTALES RELATIVES À LA PANDÉMIE DE COVID-19 POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

Les dépenses engendrées par la pandémie pour les années 2020 et 2021 ont totalisé un montant de **44 088,14 \$**.

Déposé lors de la séance de conseil du 20 décembre 2021



France Larochelle  
Directrice générale /  
Greffière-trésorière